

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
317-0-4

1990

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1992-07

Amendement 1

**Spécifications pour types particuliers
de fils de bobinage**

Partie 0:

Prescriptions générales

Section 4 – Fil de section rectangulaire en cuivre
ou en cuivre émaillé, guipé de fibres de verre

Amendment 1

**Specifications for particular types
of winding wires**

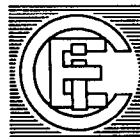
Part 0:

General requirements

Section 4 – Glass-fibre wound bare or enamelled
rectangular copper wire

© CEI 1992 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le Comité d'Etudes n° 55 de la CEI: Fils de bobinage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
55(BC)415	55(BC)432

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 2

SOMMAIRE

Modifier le titre de l'annexe B comme suit:

Annexe B – Tolérances particulières

Page 8

Remplacer le premier alinéa du domaine d'application par le suivant:

La présente Norme internationale spécifie les prescriptions générales pour les fils de bobinage de section rectangulaire en cuivre nu guipé de fibres de verre et en cuivre émaillé guipé de fibres de verre.